



## Réponses de la liste Les Écologistes portée par Marie Toussaint aux questions de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics

### 1-Traités européens

- Êtes-vous favorable à une révision des accords fondateurs de l'Union européenne (UE) pour inclure la notion de Service Public et de biens communs et les extraire de la sphère marchande ?

Nous sommes pour une révision des traités européens, à la fois pour inscrire l'action de l'Union européenne dans le cadre des limites planétaires et pour sanctuariser la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun et chacune dans le cadre d'action européen.

Nous appelons ainsi à la création d'un **traité environnemental européen**, fixant des critères environnementaux de convergence, dont le plafonnement des empreintes écologiques des Etats-membres et la reconnaissance et l'effectivité des droits de la nature, où les services publics au plus près des citoyen·nes (assurer la justice environnementale par exemple) et les partenariats publics-citoyens ont un rôle majeur à jouer pour protéger nos communs naturels territoriaux (fleuves, lacs, forêts, montagnes, prairies).

Par ailleurs, nous souhaitons **rendre contraignant le socle européen des droits sociaux qui a été discuté et travaillé avec les partenaires sociaux.**

C'est grâce à l'ensemble de ces droits et services, articulés autour de l'égalité, de l'emploi et des conditions de travail, du modèle social (sécurité sociale et système de soin et de santé), que nos sociétés sont résilientes et peuvent protéger les plus vulnérables. Ce socle des droits sociaux doit devenir contraignant ; chacun des axes doit être pris en compte dans les politiques européennes et des harmonisations entre nos systèmes doivent mettre fin à la concurrence entre nos systèmes sociaux au sein même de l'Europe.

Les services publics jouent un rôle fondamental pour sécuriser ces droits sociaux : nous devons inscrire leur singularité et les sécuriser dans les traités européens. Nous soutenons donc votre proposition.



→ Pour ce qui concerne la France, seriez vous favorable à l'inscription des services publics dans la constitution française ?

Conformément aux engagements que nous portons en matière de réforme des traités européens, nous sommes favorables à l'inscription des services publics dans la constitution française.

## 2- Financement des services publics

→ Êtes-vous favorable à la sortie des financements consacrés aux services publics, ou services sociaux d'intérêt général (SSIG) et à la protection sociale de la règle des 3% des déficits publics au regard du PIB.

**Nous dénonçons l'objectif même des 3%.** Nous souhaitons en effet, construire une nouvelle doctrine de la dette, en passant du quantitatif au qualitatif afin de viser une soutenabilité sociale et environnementale de la dette des États européens plutôt que de les contraindre à un strict objectif chiffré qui ne dit rien de la résilience des économies et des sociétés.

Dans l'attente de pouvoir infléchir les règles budgétaires obsolètes, nous souhaitons que l'UE adopte **de nouveaux critères de convergence pour les politiques budgétaires européennes pour permettre aux États membres de réaliser des investissements sociaux et écologiques et de sécuriser leurs services publics, notamment en assurant à ces dépenses un traitement spécifique dans le calcul de la soutenabilité de la dette et du calcul des déficits publics** (des dépenses d'avenir résolument nécessaires face au coût de l'inaction climatique et des inégalités sociales). **Nous soutenons donc votre proposition.**

Enfin, nous souhaitons transformer radicalement le semestre européen afin de sortir de la logique de semestre pour redonner du temps à l'action politique, assurer un traitement comptable différencié des investissements verts et sociaux, suivre les subventions publiques aux investissements nocifs et alerter sur le manque d'investissement dans la transition à travers une recommandation prioritaire sur l'alignement des économies européennes avec l'Accord de Paris ainsi que l'impact sur l'emploi.

→ L'Union européenne devrait-elle consacrer des moyens budgétaires propres aux services publics afin de contribuer au renforcement de ceux-ci dans les États membres ? Si oui, comment ?

Nous sommes pour la **création de nouvelles ressources propres** pour l'Union européenne, afin :



- **De financer la charge de la dette d'un nouvel emprunt dédié au financement de la bifurcation écologique que nous appelons de nos vœux afin de passer d'un Pacte vert normatif à un Pacte vert d'investissement** et ainsi accompagner les filières professionnelles dans leurs transformations. Les  $\frac{2}{3}$  des investissements supplémentaires nécessaires seront des investissements publics selon les calculs du rapport *Road to Net Zero* commandé par le groupe des Verts au Parlement européen et réalisé par l'Institut Rousseau : les puissances publiques européennes, à travers les services publics, ont donc un rôle majeur pour assurer la bifurcation écologique des secteurs les plus carbonés (transports, bâtiments, agriculture, énergie, ...) ;
  - **De financer des politiques publiques directement gérées par l'Union européenne** : nous soutenons la mise en place de droits et services directement gérés au niveau des 27 États membres : un mécanisme de réassurance chômage, un ticket-climat, un revenu de formation pour les étudiant·es, un mécanisme européen de garantie à l'emploi, ....
- **Que pensez-vous de mesures portant sur :**
- ◆ **un effort fiscal accru** (taxation des transactions financières, des hauts patrimoines ou revenus, des superprofits, autres...) ;

Nous considérons que l'absence de volontarisme politique en matière de fiscalité du capital, engendrant des accumulations mécaniques de richesses, est au cœur des injustices environnementales et sociales. Face à aux injustices criantes dans la distribution des richesses, l'Europe doit se montrer volontariste en matière de politique fiscale et redistributive. Nous souhaitons donc tendre vers l'Union fiscale, et à défaut mettre en place des coopérations renforcées dans le domaine fiscal afin de (notamment) :

- **Taxer la fortune des milliardaires en instaurant un ISF climatique européen** : cet impôt écologique sur les 0,5% les plus riches de chaque État membre permettrait de rapporter au moins 200 milliards d'euros par an, sommes pouvant être investies pour financer la transition (l'impôt sur les actifs carbonés ayant vocation à s'éteindre à terme).
- **Augmenter l'impôt minimum sur les sociétés européennes** car l'accord mondial à 15% est insuffisant. **Taxer les transactions financières spéculatives sur les marchés**, notamment les transactions infra-journalières et le trading de haute fréquence qui sont les pratiques les plus spéculatives. Cette taxe de 0,1% sur le volume de transactions pourrait rapporter 60 milliards de recettes supplémentaires à l'Europe.
- **Taxer les superprofits**, en particulier des opérateurs financiers et les multinationales qui réalisent des bénéfices excessifs pendant les crises en taxant à 50% les bénéfices extraordinaires réalisés par les entreprises qui



ont observé une augmentation de 10% de leurs bénéfices nets par rapport aux 5 dernières années pour financer les dispositifs d'accompagnement à la transition juste des personnes vulnérables (ex. renforcement du fond social pour le climat).

- la création d'un fonds européen dédié aux services publics.

Cette proposition ne fait pas partie de notre programme mais nous partageons l'ambition que vous posez pour créer un fonds européen dédié aux services publics. Ce fonds pourrait être intégré au grand plan d'investissement dans la bifurcation écologique que nous souhaitons mettre en place dans la prochaine mandature.

### 3- Priorités d'intérêt général

→ Êtes-vous favorable à une coopération à l'échelle de l'UE entre ces services publics, ce qui passe par leur sortie de la sphère marchande ? En particulier pour ceux qui traitent des besoins essentiels des usagers et/ou sont nécessaires pour faire face au réchauffement climatique :

- ◆ Le transport ferroviaire ;
- ◆ L'énergie ;
- ◆ L'eau ;
- ◆ la protection sociale ;
- ◆ le logement ;
- ◆ L'éducation ;
- ◆ la sécurité alimentaire de la population européenne

Nous y sommes favorables.

→ Dans ce cadre, êtes vous favorable au renforcement des services publics relevant de la compétence nationale comme l'éducation et la protection sociale ?

Nous y sommes favorables.

### 4- Domaine de la santé et de la protection sociale

→ La Santé et l'autonomie doivent-elle être régies par le principe de la concurrence libre et non faussée ?

Nous voulons une Europe qui vise la pleine santé pour les citoyens et place les intérêts sanitaires avant les intérêts commerciaux afin de garantir un droit universel et effectif à la santé.



Garantir la pleine santé des Européennes et Européens et la souveraineté pharmaceutique de l'Europe doit donc être prioritaire sur les aspects de concurrence libre et non faussée. C'est pour cela que **nous appelons à un service public européen du médicament**, afin d'assurer une production publique des médicaments et produits de santé les plus essentiels et stratégiques, et que nous militons pour un consortium industriel de type Airbus du Médicament afin de **cibler les aides d'État vers les acteurs européens respectant un cahier des charges et un contrôle public** pour relocaliser la chaîne de valeur complète de production des médicaments.

Pour toutes ces raisons, la santé ne peut pas rester régie par le seul principe de la concurrence libre et non-faussée.

→ Comment pensez-vous garantir le modèle de protection sociale français et le préserver du principe de concurrence libre et non faussée ?

Nous proposons d'abord de créer une directive européenne sur **le droit à une couverture maladie universelle (CMU)** européenne pour qu'aucune personne ne se prive de soin pour des raisons financières et ainsi garantir les conditions matérielles d'**un droit universel et effectif à la santé**. Nous voulons également augmenter les investissements dans la santé de proximité partout en Europe par les États membres et par l'UE à travers des fonds dédiés, sur la base d'une cartographie des déserts médicaux européens, et **assortir le semestre européen d'une recommandation par pays sur le suivi d'une bonne santé humaine et environnementale** dont les investissements seront protégés par un traitement différencié dans les règles budgétaires européennes.

→ Pour faire face aux pénuries de médicaments, ne faut-il pas d'une part renforcer la recherche et la production publique et la diffusion de médicaments, d'autre part imposer une obligation de fourniture notamment en cas d'épidémie ?

Marie Toussaint s'est beaucoup exprimée sur le sujet des pénuries de médicaments pendant la campagne. Des mesures urgentes sont en effet nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire européenne et lutter contre les pénuries de médicaments. **Nous proposons donc, en matière de souveraineté pharmaceutique :**

- **Constitution de stocks stratégiques à l'échelle européenne** : Nous voulons créer une obligation pour les laboratoires pharmaceutiques de constituer des stocks de 4 mois pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, avec une coordination européenne de ces mesures et des sanctions dissuasives. Ces mesures doivent s'accompagner d'une **plus grande transparence des entreprises pharmaceutiques afin d'améliorer la gestion des stocks** et éviter les gaspillages (péremption notamment) et intégrer les plans de gestion des pénuries des laboratoires.



- **Création d'un service public européen du médicament** : Nous voulons la mise en place d'un établissement public chargé de produire en Europe les médicaments génériques et essentiels, ainsi que l'ont déployé bien trop seuls Civica aux États-Unis ou la Fondation Oswaldo Cruz au Brésil. Nous voulons un établissement public européen chargé de produire en Europe ce dont l'Europe a besoin en matière de médicaments génériques et essentiels et **donner plus de moyens aux centres de production déjà rattachés aux hôpitaux européens.**
- **Droit de préemption européen pour lutter contre les délocalisations** : Nous voulons adopter une loi européenne permettant aux États européens ou aux salariés de préempter des entreprises dans des secteurs stratégiques, comme le médicament, afin de garantir la sécurité des approvisionnements. Ce droit de préemption permet à la puissance publique - les Etats membres - d'être **prioritaire dans le rachat d'une entreprise stratégique** en proposant soit une prise de participation à 100% (nationalisation), soit **une opération mixte de reprise** (montagne financier de type : État ou structure financière publique française de type Caisse des Dépôts ou européenne de type BEI/FEI + industriel européen) **permettant de prioriser le rachat par des investisseurs européens.**
- **Assurer la transparence de la chaîne du médicament pour guider la politique industrielle européenne des médicaments** : les niveaux d'investissement publics et privés, la recherche clinique, les niveaux de production, l'empreinte matière, les conflits d'intérêts, le détail des contrats et commandes de médicaments... Toutes ces informations doivent être transparentes et disponibles en temps réel pour les puissances publiques européennes afin d'être en capacité de réagir en cas de crise sanitaire ou de pénurie.
- **Création d'un Airbus du médicament pour la relocalisation des principes actifs** : Nous voulons mettre en place d'un consortium industriel européen, structure similaire à Airbus, pour coordonner la production de médicaments en Europe, de la matière première au conditionnement. L'enjeu est d'**organiser une planification industrielle commune avec toutes les forces industrielles européennes de production de médicaments**, pour toutes les étapes de fabrication d'un médicament (du principe actif au conditionnement). La feuille de route de ce groupe paneuropéen d'intérêt général serait de produire et développer une liste de médicaments essentiels ou stratégiques prioritaires pour répondre aux besoins de santé des citoyens de l'UE.
- **Contrôle des prix des médicaments** : Nous voulons des conditionnalités aux aides publiques, une obligation de transparence sur la composition des prix et un encadrement des marges avec un bénéfice direct pour les systèmes de sécurité sociale européens et les



patients. Cette logique de coopération sous contrôle public permettrait également de faire baisser les prix des médicaments, en encadrant les marges et la distribution des profits, ce qui serait bénéfique pour les systèmes de sécurité sociale européens ainsi que pour les patients, notamment ceux souffrant de maladies chroniques et de traitements avec restes à charge.

Pour compléter votre compréhension de nos propositions en matière de santé, nous vous invitons à lire le focus thématique du programme dédié à "**Garantir un droit à la santé pour tous les Européens et Européennes**".

## 5- Actions et mobilisations

- Vous engagez-vous à défendre auprès du groupe de députés européens auquel vous appartenez les engagements auxquels vous souscrivez ?

La liste des Écologistes s’y engage.

- Vous engagez-vous à soutenir les mobilisations unitaires sur les engagements auxquels vous souscrivez ?

La liste des Écologistes s’y engage.